

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 018-26 C

Objet : RS - Commune de Chambéry - Convention de servitude de passage du réseau de chaleur avec la société Réseau de chaleur de la cluse de Chambéry R3C

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 018-26 C

objet **RS - Commune de Chambéry - Convention de servitude de passage du réseau de chaleur avec la société Réseau de chaleur de la cluse de Chambéry R3C**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, en lien avec Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, expose la nécessité de l'instauration d'une convention de servitude de passage de canalisations du réseau de chaleur sollicitée par la société Réseau de chaleur de la cluse de Chambéry (R3C), sous des parcelles propriété de Grand Chambéry.

En effet, dans le cadre des travaux de raccordement du réseau de chaleur et après établissement du tracé des canalisations de distribution de chaleur, il s'avère que celles-ci passent notamment en tréfonds des parcelles suivantes sur la commune de Chambéry :

Section	Numéro	Superficie
AE	369	219 m ²
AE	185	1122 m ²
AE	167	135 m ²
AE	170	112 m ²

Les parcelles sont géographiquement situées sur le périmètre objet de la délégation de service public entre Grand Chambéry et la société SavoiExpo Evènements, ce qui nécessite de faire également intervenir le représentant de ladite société à la signature de la convention.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article L. 2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du vendredi 9 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de servitude de passage du réseau souterrain sous les parcelles cadastrées AE 369, AE 185, AE 167, AE 170 sur la commune de Chambéry,

Article 2 : de conclure la convention moyennant le versement d'une indemnité de 150 €.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **018-26 C**

Objet de l'acte : RS - Commune de Chambéry - Convention de servitude de passage du réseau de chaleur avec la société Réseau de chaleur de la cluse de Chambéry R3C

Classification Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 05 février 2026

Annexe(s) : acte de servitude, plan

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260205-lmc1H35256H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35256H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2026

Date de réception en Préfecture : 06 février 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 06 février 2026